

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE N°66/2026

Objet : Arrêté de délégations du Maire à Mathieu LE GAC, Premier Adjoint

LE MAIRE DE CLERIEUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2122-18 ;
VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal de Clérieux en date du 22 mars 2026 fixant à cinq le nombre des adjoints,
Vu ce procès-verbal constatant l'élection de **Monsieur Mathieu LE GAC**, en qualité de Premier Adjoint au Maire ;
CONSIDERANT que, pour permettre une bonne administration des activités communales, il y a lieu de donner délégation à **Monsieur Mathieu LE GAC**, Premier Adjoint au Maire ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), **Monsieur Mathieu LE GAC**, Premier Adjoint au Maire, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Finances - Budgets principal , locaux professionnels et CCAS
- Ordonnancement des recettes et dépenses communales
- Commission de sécurité
- Convocations du conseil municipal
- Relations avec les associations sportives et culturelles
- Gestion des calendriers, plannings des salles, validation des locations
- Participation aux Assemblées générales
- Evénementiels

Article 2 : La présente délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs aux domaines précisés dans l'article 1^{er} du présent arrêté, ainsi :

- tous les courriers y afférents,
- la signature des bordereaux de titres et de mandats, budget principal, budget locaux professionnels et budget CCAS,
- la consultation d'entreprises et la signature des devis jusqu'à 50 000 €,
- les commandes jusqu'à 50 000 € en fonctionnement et en investissement, dans la limite des inscriptions budgétaires et dans le respect de la législation des marchés publics,

Article 3 : La Secrétaire générale de la Mairie de Clérieux est chargée de l'application du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie et dont une copie sera adressée à Madame le Préfet de l'arrondissement de Valence et au Comptable de la collectivité.

Fait à Clérieux, le 21 Avril 2026.



Le Maire,

Jean-Marie WOZNIAK